

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télec. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickel.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Ali Reguigui
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

11^e année, N° 55, ©juin 2004

Dans ce numéro :

Amener et emmener / Ceint (ton front est) /
Diététiste (ou diététicienne?) / Éduquer /
Enseignant, enseignante / Gueule (de bois) /
Notice et avis / Pèlerin, pèlerine / Poqué (être) /
Séparation des mots / Petit exercice pratique



Réflexion langagière : «*L'usage des mots doit tenir compte du sens propre, du sens par extension et du sens figuré, mais surtout du bon sens!...*»



AMENER et EMMENER

Un lecteur s'interroge sur la nuance entre **amener** et **emmener**, termes qui paraissent synonymes et que l'on a tendance à confondre. En réalité, ces deux mots expriment deux aspects assez différents du même geste. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner de près les éléments dont ils sont constitués.

Amener se compose du préfixe **a**, «vers», «destination», et **mener**, «diriger», «conduire», avec l'idée de fermeté. Par exemple, dans l'expression «mener quelqu'un par le bout du nez», **mener** a la valeur de contrainte, de coercition. Le verbe **mener** vient du latin *minare* qui signifiait «menacer, contraindre», en parlant des bêtes qu'on menaçait du fouet pour les conduire à l'endroit souhaité. Il faut donc réserver l'usage de **amener** à des contextes qui incluent l'idée de diriger quelqu'un avec insistance.

Le même radical **mener** a donné **emmener**, composé de **en**, «avec», et **mener**. Ce terme est plus «doux» que **amener** puisqu'il exprime plutôt l'idée de «mener avec soi», c'est-à-dire se faire accompagner. Ex. : «Nos parents nous **emmenaient** à la plage tous les dimanches».

Mais on pourrait imaginer une toute autre scène : «Lorsque j'avais un mal de dents, ma mère devait **m'amener** chez le dentiste» (m'y traîner, car les dentistes...!).

CEINT (ton front est)

Une lectrice nous demande d'expliquer le sens du mot **ceint** que nous chantons allègrement dans notre hymne national sans nous interroger sur son sens. Jeunes, nous pensions peut-être que ce terme s'écrivait «saint» car, après tout, l'hymne parlait de «croix» et de «foi»! Le verbe **ceindre** est très ancien, apparu vers 1050, du latin *cingere*, «entourer, envelopper». À l'origine, il s'agissait d'un terme technique utilisé dans l'armement (ex. : «ceindre l'épée», se l'attacher à la ceinture; «ceindre la cuirasse», se vêtir d'une cuirasse). Le terme a gardé son aspect solennel au cours des siècles. On dit encore : «ceindre la tiare» (devenir pape); «ceindre le diadème» (devenir roi). Dans notre hymne national, le «front» est «garni», «entouré» de fleurons glorieux, symboles des exploits passés.

DIÉTÉTISTE (ou DIÉTÉTICIENNE?)

Ces deux termes nous rappellent que le français au Canada est, à plusieurs égards, une langue spécifique qui possède ses propres usages et ses propres façons de former des nouveaux mots.

En France, le mot en usage est **diététicien**, **diététicienne**, formé à partir de **diététique** vers 1945, sur un modèle commun en français : mécanique = mécanicien; physique = physicien, etc. Cependant, au Canada français, on a préféré **diététiste**, formé à partir du même substantif **diététique**, mais sur un autre modèle très répandu en français : machine = machiniste, fleur = fleuriste, garage = garagiste, etc. Certains puristes diront que la formulation canadienne-française en -iste tend à rabaisser la profession, tandis que la

terminaison française en -ien rangerait cette profession parmi les occupations nobles. D'autres diront que la terminaison en -iste est plus adaptée à l'esprit moderne et, de surcroît, elle contourne le problème de la féminisation. Quoi qu'il en soit, au Canada : **diététiste**, et en France : **diététicien**.

ÉDUQUER

Il y a des mots dont on a pris une telle habitude que leur sens originel fort est devenu une sorte d'eau de rose pour enfant de cœur. Par exemple, le verbe **éduquer** et ses dérivés **éducateur**, **éducatif**, etc.

À bien y penser, certains pédagogues, disciples du D^r Spok, ont probablement raison d'éradiquer le mot **éduquer** de leur vocabulaire. Le verbe vient du latin *educare* «élever, instruire», de *ducere* «tirer à soi», d'où le sens de «conduire» de «mener». *Ducere* est dérivé de *dux* «le chef». L'Italie appelait Mussolini *El Duce*, le chef qui menait la Nation (et d'une main vigoureuse, comme on le sait!). **Éduquer**, c'est donc «diriger la formation de quelqu'un avec une certaine rigueur, par l'instruction et la pédagogie».

ENSEIGNANT, ENSEIGNANTE

Au Canada, on a voulu «adoucir» le rôle du titulaire de classe en désignant cette personne par le terme **enseignant**. Mais ce mot améliore-t-il vraiment l'image de la personne dont le premier rôle est d'éduquer?

Comme tous les organismes vivants, les mots contiennent souvent des virus qui font leur travail sans que les usagers ne s'en rendent compte. Que se cache-t-il sous **enseignant**? Le mot vient de **enseigner**, lequel est issu du latin *insignare*, dérivé de *insignis*, *signum* (on reconnaît ici l'origine de termes comme **signe**, **signaler**, **signalement**, etc.). **Enseigner**,

c'est littéralement faire connaître par des signes, des gestes. À la limite, l'**enseignant** serait la personne qui fait des signes pour faire comprendre ses élèves.

Avant de soulever la colère parmi les **enseignants** et les **enseignantes**, empressons-nous de dire que le mot latin *insignis* avait aussi le sens de «remarquable, digne d'admiration». On pourrait donc dire que l'**enseignant**, c'est une personne admirable qui fait comprendre ses élèves par des signes.

GUEULE (de bois)

Voilà une succulente expression, utilisée pour décrire l'état de quelqu'un qui a trop festoyé et sablé le champagne! Pour bien apprécier sa valeur expressive, il faut remonter à l'origine des termes qui la composent. D'abord **gueule**. Première constatation : ce terme ne désigne pas la mâchoire ou l'avant de la bouche, mais plutôt la «goule», ancienne forme de gorge. Ce terme se rencontre aussi dans l'expression «serrer la **margoulette**», où **goulette** est le diminutif de gorge. Donc, prendre quelqu'un à la gorge. On dit aussi d'un vin qu'il est «gouleyant», qu'il produit une sensation agréable dans la gorge.

Et pourquoi «**gueule de bois**»? Rappelons les propriétés du bois : matière ligneuse, dure, sèche, généralement râpeuse à l'état naturel. Avoir la «gueule de bois», c'est avoir le gosier sec, rugueux parce qu'on a trop bu la veille.

NOTICE et AVIS

Nous recevions récemment un document accompagnant un rapport d'investissement et sur lequel nous lisions : «**Notice** : Les titres que vous possédez contiennent des conditions particulières de revente.» Cet emploi de **notice** est-il le résultat d'une mauvaise traduction de l'anglais *notice*?

Notice n'a que trois sens en français moderne. D'abord, une note de l'éditeur qui présente l'œuvre et l'auteur. Ensuite, un bref exposé écrit, notamment dans le domaine de l'édition. Ex. : une **notice** bibliographique. Enfin, dans le commerce, **notice** est la description des conditions d'émission des titres d'une société (sens spécialisé).

La difficulté, en milieu bilingue, c'est que l'anglais (qui a emprunté *notice* à l'ancien français) a donné à ce terme plusieurs sens qui n'existent pas en français. En d'autres mots, le mot français est allé en Angleterre faire des petits, et a oublié d'en envoyer la liste à ses cousins français. Lorsqu'une personne est congédiée, on dit en anglais : «She received her *notice*.» Aussi, «to give the Tenant his *notice*» (of eviction). Ces sens sont inconnus en français.

Le français a donné à **avis** à peu près tous les sens du terme anglais *notice*, mais aussi le sens de «opinion», «pensée». Ex. : «Je suis d'**avis** qu'il faudrait réagir promptement.» «Être du même **avis** que son conjoint». **Avis** a aussi le sens général d'information qu'on l'on porte à la connaissance de quelqu'un. Un **avis** de décès. Et un sens particulier, juridique ou quasi juridique. «Afficher un **avis** public en cas de maladie contagieuse», «Recevoir un **avis** de saisie pour factures impayées.»

PÈLERIN, PÈLERINE

Observez la forme de ce mot. Pourquoi se dit-il d'une personne qui se rend dans un lieu saint à l'étranger, par piété? D'une sorte de cape sans manches (**pèlerine**) et même d'une espèce de faucon (le faucon **pèlerin**)?

L'explication vient de César, rien de moins! **Pèlerin** est issu du latin *pelegrinus*, lui-même formé par dissimilation de *peregrinus*, «qui voyage à l'étranger». Ce dernier terme se compose d'un élément très usité en français, *per* = à travers, et de *ager*, champ, campagne (voir le sens du terme **agraire** et de **pérégrination**). Le *pelegrinus*, c'était donc la personne qui voyageait à travers les campagnes, vers un pays étranger. Durant la période des croisades, c'était le croyant, puis le soldat et le Seigneur qui se rendaient en Terre sainte.

Pèlerin a donné **pèlerine**, par allusion à la sorte de cape ample et sans manches que portaient les **pèlerins**. Quant à l'oiseau, il porte ce nom à cause du pelage plus foncé qui couvre sa tête et son dos, et qui rappelle la cape de **pèlerin**.

POQUÉ (être)

Au lendemain d'une fête, on peut avoir l'air **poqué**. Les dictionnaires usuels fournissent peu de renseignements sur ce terme, sauf le sens rattaché au jeu de boules : **poquer** désigne alors l'action de lancer la boule en l'air de manière qu'une fois retombée elle reste immobile.

La langue canadienne-française a dérivé des expressions très vivantes de ce mot. Notons que **poquer** vient du flamand *pokken*, «frapper», onomatopée qui imite le choc d'un objet contre un autre. Au Canada, l'adjectif **poqué** et le substantif **poque** se disent de la dépression causée sur une surface par le choc d'un objet. «Faire une **poque** sur sa nouvelle voiture» (une bosse). Et au sens figuré, **poqué** désigne l'allure «frappée» qu'a une personne au lendemain d'une fête.

SÉPARATION DES MOTS

Une auditrice de New Liskeard qui écoute les chroniques radiophoniques du **Langagier** nous demande de préciser la règle de séparation des mots en français. Il faut reconnaître qu'il existe une différence importante entre la séparation des mots en anglais et en français. Par exemple, l'anglais sépare sans gêne aucune : author-ity, dip-lomatic, real-izing, etc. Ce genre de séparation est inacceptable en français.

La règle générale veut que le français divise les mots par syllabes formant une unité phonétique logique. Par exemple, Dé-tenir. (et non pas dét-enir) Cha-peau. (et non chap-eau). Le français ne sépare jamais deux voyelles : théâ-tre (et non thé-âtre). S'il y a deux consonnes, la coupure se fait entre les consonnes. Ex. : entail-ler (et non entai-ller). Par contre, si deux consonnes forment un seul son, le français conserve l'intégrité de cet élément : photogra-phonie (et non photog-raphie). Quand trois consonnes se suivent, on coupe après la deuxième : obs-tination (et non ob-sti), recom-p-tage (et non recom-ptage).

Enfin, il faut éviter de diviser des mots à deux syllabes, particulièrement si la deuxième consonne est un «l», parce que cela pourrait produire une mauvaise lecture du texte (confusion possible avec un autre élément lexical comme l'article défini «le»). Par exemple, si l'on sépare fil-le, deux erreurs de lecture sont possibles : fil-(un fil électrique); la prononciation de fil dans fil et dans fille étant très différente); quant à «le» reporté sur la ligne suivante, on pourrait le lire comme un article défini. La séparation de «paille» produirait le même genre de confusion.

Petit exercice pratique

Comment sépare-t-on le mot «citrouille»? Tenez compte de toutes les remarques ci-dessus, et envoyez-nous un courriel à :

langagier@laurentienne.ca



Le langagier vous souhaite un été chaud et ensoleillé, et vous donne rendez-vous en septembre pour entamer avec lui sa douzième année de parution!

Bonnes vacances!

